Lettre d'information N°83 - 22 octobre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Après une campagne éprouvante, le ministère de l'Agriculture a annoncé le versement des avances des aides PAC sur les comptes bancaires des agriculteurs. Un soutien financier bienvenu, dans l'attente du paiement du solde, prévu au cours de la première quinzaine de décembre.



A la une

Aides PAC 2026 : Les avances sur les aides de la PAC 2026 ont été versées aux exploitations agricoles. Au total, 5,04 milliards d'euros ont été payés entre le 16 et le 20 octobre, avec des taux d'avance relevés pour soutenir la trésorerie des agriculteurs.

Dans le reste de l'actualité

Le soutien aux agriculteurs se précise : Dans le cadre du plan d'urgence agricole, les 21 M€ de la réserve nationale du fonds de réarmement agricole seront mobilisés d'ici début novembre. Les enveloppes destinées à la prise en charge des cotisations sociales seront prochainement attribuées aux caisses de MSA et la réouverture des guichets de l'aide au GNR pour les mois d'avril, mai et juin est imminente.

Assurance récolte : Pour bénéficier de l'aide à l'assurance récolte au titre de la campagne 2026, les exploitants doivent avoir réglé leur prime d'assurance et, dans

certaines situations, transmis les justificatifs de leurs rendements avant le 31 octobre.

Indemnité carburant : Le plafond de revenus de l'indemnité carburant destinée aux travailleurs « grands rouleurs » est relevé à 22 770 € de revenu fiscal de référence par part, au titre de 2024. Le dispositif devrait ainsi bénéficier à 5,5 millions de personnes.

PLFSS 2027 : Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027 présenté par le gouvernement prévoit un soutien aux entreprises touchées par les incendies, une nouvelle majoration de pension pour les parents de trois enfants ou plus et une revalorisation différenciée des retraites en 2027, cette dernière mesure ayant toutefois été supprimée en commission à l'Assemblée nationale. Les débats au Palais Bourbon devraient se poursuivre jusqu'au 26 octobre.

Restauration de la nature : Transmis à la Commission européenne, le projet de plan national « Agir pour restaurer la nature » fixe les objectifs de restauration des écosystèmes dégradés à l'horizon 2030. Le secteur agricole est notamment concerné, avec un objectif de transition agroécologique sur 4 millions d'hectares d'ici à cette échéance.

Agriculture biologique : Le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont conclu, le 20 octobre 2026, un accord provisoire pour actualiser le règlement sur l'agriculture biologique. Le compromis prévoit notamment de relever les seuils d'exemption de certification pour certains petits vendeurs et de prolonger jusqu'en 2036 la reconnaissance des normes de onze pays tiers.